

Au Conseil Communal  
de et à  
1041 Bottens

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Bottens, le 27 novembre 2017

### Préavis MUNICIPAL NO 2017-06

« DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA CRÉATION D'UNE UNITÉS D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE) DANS LES SOUS-SOLS DU COLLÈGE DES LIONCEAUX »

#### RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Messieurs Claudio Frapolli, David Truffer et David Staubli, rapporteur, s'est réunie les 6, 14 et 15 novembre pour statuer sur l'objet susmentionné. Elle a pris connaissance des propositions municipales et a rencontré Monsieur Christian Jacquier, municipal en charge du dossier, ainsi que Madame Carine Delpierre, municipale en charge de la Jeunesse. Nous les remercions pour leur disponibilité et les informations complémentaires fournies à notre entière satisfaction.

La commission a examiné chaque élément et précise les points suivants :

#### Projet immobilier

- L'entrée au Nord est la meilleure option pour répondre aux exigences d'aménagement de l'UAPE. L'ouverture dans le terrain nécessite d'enfouir plus profond la conduite de chauffage. L'entrée actuelle du local sera vitrée et utilisée comme sortie de secours.
- Le raccordement aux écoulements des eaux usées de la salle polyvalente est nécessaire afin d'éviter des systèmes de pompes et risques d'inondations en cas de dysfonctionnements.
- Il est prévu de transférer le matériel utilisé par l'employé d'exploitation et le vestiaire dans le futur bâtiment du Battoir dont le rachat et la mise en conformité selon les normes actuelles résultent du Préavis 2017-07.
- Le mobilier et l'équipements nécessaires pour remplir les exigences cantonales et de l'EFAJE sont compris dans l'investissement.

#### Exigences et informations liées à la création d'une UAPE

- Les exigences cantonales imposent à la commune de Bottens de mettre à disposition une solution d'encadrement des écoliers à midi dès le 1 janvier 2018. Dès l'entrée en vigueur de la présente loi, les communes disposent d'un délai de 3 ans pour organiser l'accueil du matin pour les élèves scolarisés de la 1ère année primaire à la 6ème année primaire. Elles disposent également d'un délai de 3 ans pour organiser l'accueil de l'après-midi pour les enfants scolarisés de la 5ème à la 8ème année primaire.

- Les UAPE dans les environs de Bottens sont actuellement sous-utilisées. Un élève est considéré comme « inscrit » s'il vient au moins une fois par semaine.

	Ouverture	Nb places	Nb inscrits
Froideville	2013	72	96
Cugy	2013	72	108
Bretigny	2017	36	50
Poliez-Pittet	2018	60, pourra être augmenté à 72	0

Malgré l'annonce de l'UAPE de 36 places de Bottens pour 2018 sur le site de l'EFAJE, aucune inscription n'a encore été enregistrée à ce jour.

- La structure Croc'Lionceaux accueille jusqu'à 15 enfants entre 12h et 14h. Il en coûte actuellement aux parents 17.-/j/enfant. La responsable, Madame Joëlle Cossetto Chapuis, a la formation nécessaire pour assurer cet encadrement conformément à la loi.
- Dès l'ouverture d'une UAPE à Bottens, tout soutien de la commune à d'autres organisations doit stopper, donc Croc'Lionceaux ne pourra plus profiter de l'espace de la buvette. L'association sera dissoute.

En conclusion,

- 1) Le projet immobilier proposé par la municipalité pour accueillir une UAPE conformément aux exigences cantonales est correct. Nous remercions la municipalité pour ce travail.
- 2) La commission n'est pas convaincue que les charges imposées par le fonctionnement de l'EFAJE soient compatibles avec les finances des familles et de la commune de Bottens.
- 3) La structure Croc'Lionceaux répond aux exigences légales d'offrir une solution d'accueil à midi dès le 1er janvier 2018 ; nous avons donc un délai de 3 ans pour mettre en place une solution offrant un encadrement étendu le matin et en fin d'après-midi.
- 4) La commission est convaincue qu'un projet de soutien pour assurer la pérennité de la structure Croc'Lionceaux doit être étudié avant de rejoindre l'EFAJE et d'entreprendre la construction d'une UAPE.

Par conséquent, la commission recommande au Conseil communal de Bottens de **refuser** le préavis municipal 2017-06 « DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA CRÉATION D'UNE UNITÉS D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE) DANS LES SOUS-SOLS DU COLLÈGE DES LIONCEAUX » soumis par la Municipalité, tel que proposé.

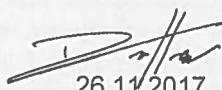
David Staubli :



26.11.2017

Claudio Frapolli :

David Truffer :



26.11.2017